**BOURSE GILLES JONCAS**

Admissibilité

• Les étudiants admissibles sont soit ceux inscrits à temps plein ou ceux ayant complété leur programme au cours de la période de référence dans un établissement d’enseignement membre de l’ACDEC-Québec. La période de référence est définie comme allant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

• Les mises en candidature seront recevables si les stages décrits dans le formulaire rencontrent tous les critères coop, tels que définis dans les règlements généraux de l’ACDEC-Québec.

• L’établissement d’enseignement, par l’entremise d’un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son(ses) candidat(s) et fait parvenir à l’ACDEC-Québec le(s) formulaire(s) de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés avant le 16 mars 2020

Particularités

Au niveau collégial coopératif

• Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, Enseignement supérieur et Recherche;

• L’étudiant doit avoir complété deux stages COOP au 31 août de l’année de référence et le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 20% du temps alloué au programme d’études.

• L’étudiant doit être inscrit au DEC régulier ou à une AEC à temps plein.

• Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.

• La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.

• Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).

• Le parcours mène à une sanction.

Au niveau universitaire coopératif

• Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport.

• Le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 30% du temps alloué au programme d’études et doit inclure un minimum de deux stages pour le baccalauréat et d’un stage pour la maîtrise au 31 août de l’année de référence.

• L’étudiant doit être inscrit au baccalauréat régulier à temps plein.

• Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.

• La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.

• Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).

• Le parcours mène à une sanction.

Critères de sélection

• Accomplissement dans le cadre de ses stages

• Accomplissement au niveau académique

• Engagement et compréhension de l’apport du coop dans son parcours

• Curriculum vitae

• Contribution dans le milieu ou dans les activités parascolaires

• Appréciation générale du candidat

Nombre de candidats

Le nombre de candidats qu’un établissement peut présenter est établi en fonction du nombre de placements COOP réalisés par année, ainsi :

• Moins de 200 placements COOP annuellement = 1 candidat(e)

• Entre 201 et 1000 placements COOP annuellement = 2 candidat(e)s

• Plus de 1000 placements COOP annuellement = 3 candidat(e)s

Documents requis pour déposer une candidature

• Le formulaire de mise en candidature;

• Le curriculum vitae

• Le relevé de notes le plus récent;

• Une lettre de motivation du candidat (rédigée par le candidat)

• Une lettre d’appui de candidature (rédigée par un employeur des stages)